

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS DE RUES ET
D'AMÉNAGEMENT D'ARTÈRES COMMERCIALES RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DES PROJETS

1. Le projet consiste en la planification et la réalisation de travaux de réfection majeurs de rues en surface et en souterrain et d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville. Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle ou le transport actif, de mesures d'atténuation de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art et de travaux connexes et frais de gestion de projet.

Le projet peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'embauche de personnel de même que l'acquisition d'immeubles construits ou non construits et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

2. Le projet décrit à l'article 1 est réalisé sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit aux articles 1 s'élève à la somme de 21 900 000 \$.

TOTAL : 21 900 000 \$

Annexe préparée le 18 décembre 2023 par :

Sylvie Anne Garceau, conseillère en
gestion financière
Service de la planification, de
l'aménagement et de l'environnement